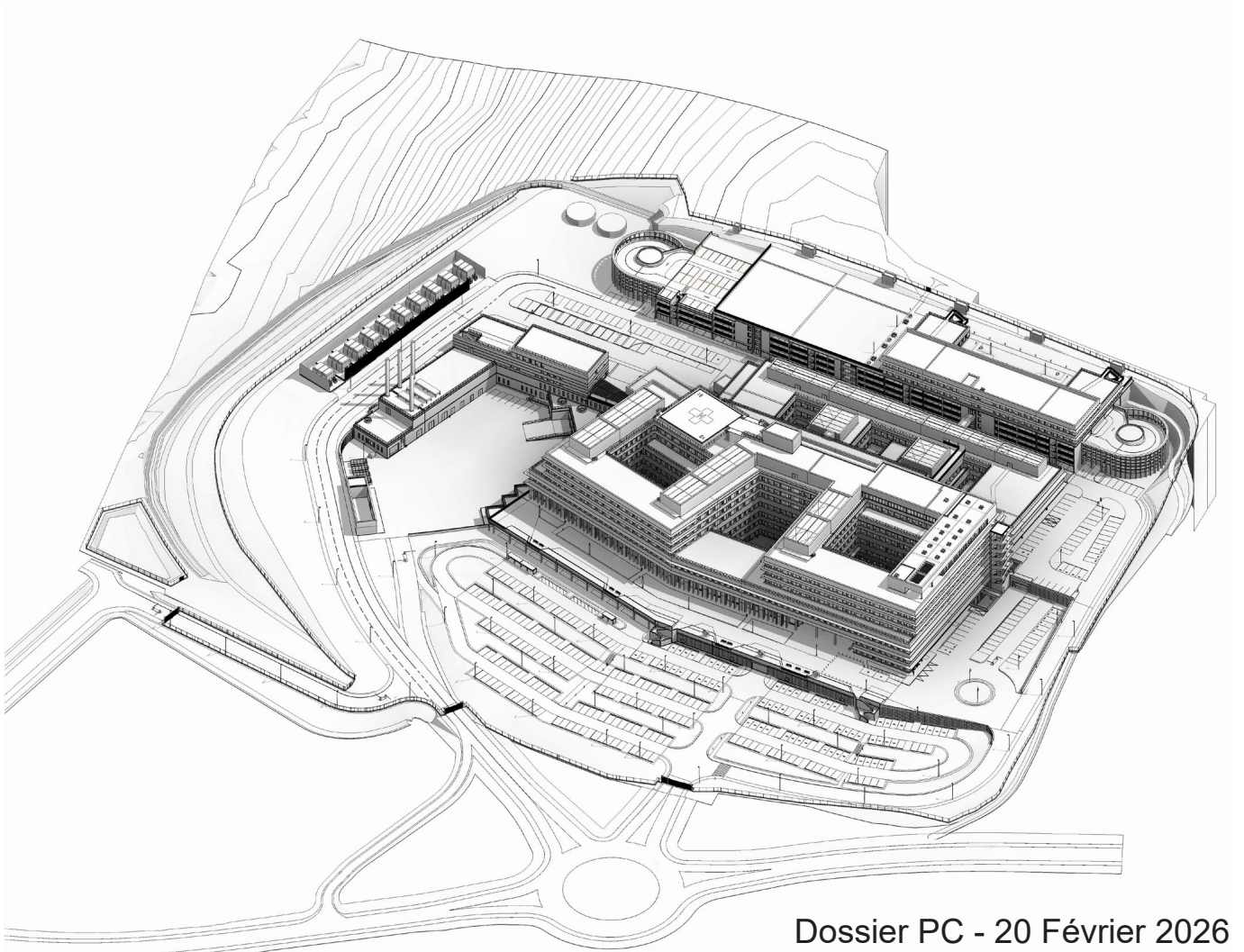


RECONSTRUCTION DES HÔPITAUX DE TARBES ET DE LOURDES
SUR LE SITE DE LANNE



Dossier PC - 20 Février 2026

PC47

Note Climat
Résilience Bâtiment sign CHTL



Table des matières

Attestation au titre II de l'article R. 171-35 du code de la construction 2

Description de l’installation d’un système de végétalisation des toitures..... 3

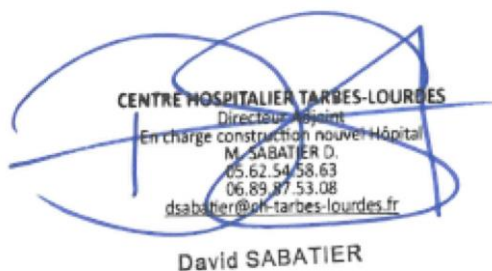
Attestation au titre II de l'article R. 171-35 du code de la construction

Je soussigné David Sabatier Directeur adjoint du Centre Hospitalier Tarbes Lourdes en qualité de maître d'ouvrage du projet de construction du nouvel Hôpital de Tarbes Lourdes situé à Lanne, 65380 atteste que ce projet comprend l'installation d'un système de toitures végétalisées prévu de manière à satisfaire aux obligations prévues au I de l'article L. 171-4 du Code de la construction et de l'habitation. Le projet est soumis à ces obligations car son emprise au sol est supérieure à 500m².

Je n'entends me prévaloir d'aucune des exceptions prévues au II de l'article L.171-4.

Fait à Tarbes, le 20 février 2026

Signature



CENTRE HOSPITALIER TARDES-LOURDES
Directeur Adjoint
En charge construction nouvel Hôpital
M. SABATIER D.
05.62.54.58.63
06.89.87.53.08
dsabatier@ch-tarbes-lourdes.fr
David SABATIER

Description de l'installation d'un système de végétalisation des toitures

Afin de respecter l'obligation de solarisation, il est demandé dans l'article L. 171-4 du Code de la construction et de l'habitation de prévoir soit :

- une surface de modules photovoltaïques d'au moins 30% de la surface de la toiture,
- une surface de végétalisation d'au moins 30% de la surface de la toiture.

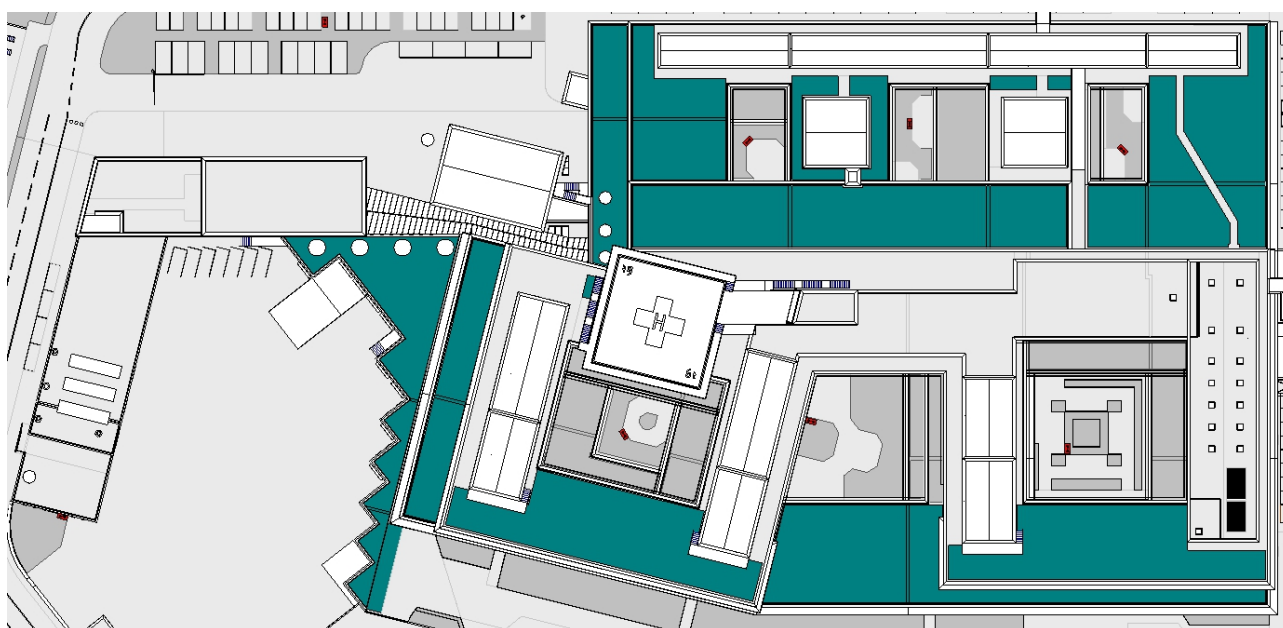
Le projet comprend deux bâtiments, intitulés B1 et B2.

Bâtiment B1

Le bâtiment B1 comprend la majorité de la surface de toiture du projet :



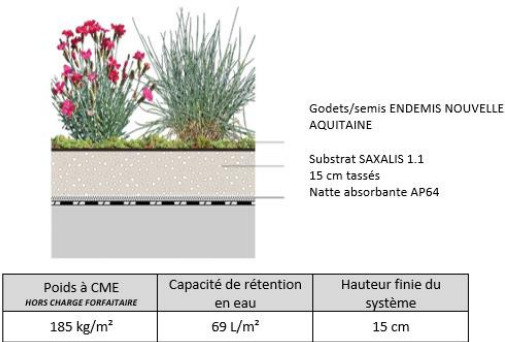
Bâtiment B1



Toitures végétalisées bâtiment B1

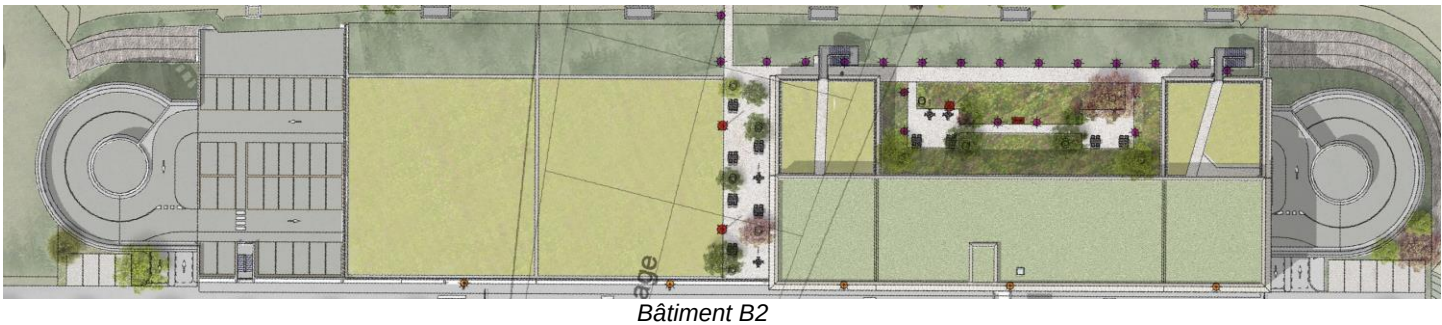
Le bâtiment B1 comprend une surface de toiture totale de 13 383m², et cette toiture est végétalisée à hauteur de 5 215m² soit 39% de la toiture.

Le complexe de végétalisation mis en œuvre est le système ECOVEGETAL ENDEMIS NOUVELLE-AQUITAINE. C’est un système semi-intensif à base de plantes endémiques (Nouvelle Aquitaine) de types succulentes, vivaces et graminées. Le système se compose de différentes couches mises en œuvre successivement sur une étanchéité anti-racine.

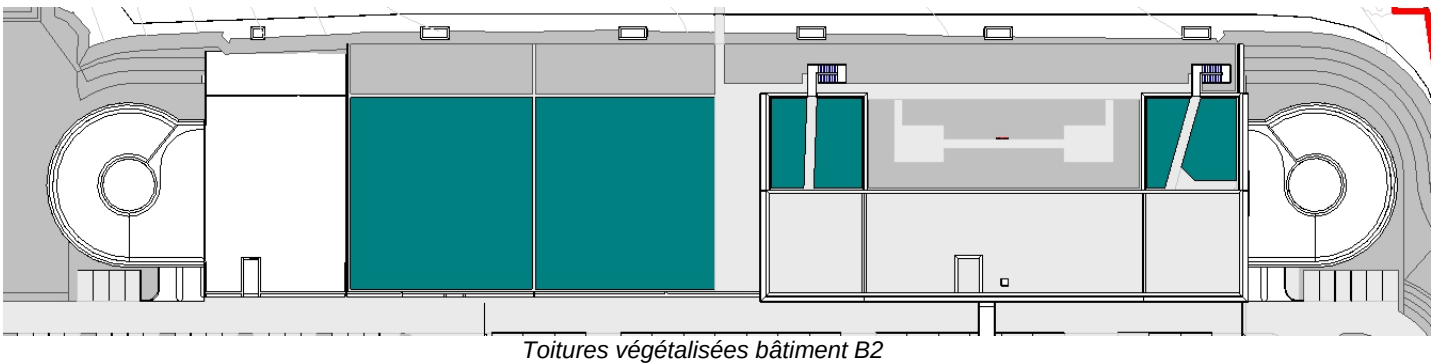


Bâtiment B2

Le bâtiment B2 comprend une emprise au sol plus réduite :



Ce bâtiment accueille l’administration de l’hôpital, son internat ainsi qu’un parking silo.



Le bâtiment B2 comprend une surface de toiture totale de 4 074m², et cette toiture est végétalisée à hauteur de 2 311m² soit 57% de la toiture.

Le complexe de végétalisation utilisé est similaire à celui du bâtiment B1